

PAGE DE FORMATION

Formation

Chapô de la formation

Titre de la formation

Texte de la formation

1. Item 1
2. Item 2

Citation de formation

Formation 1	Titre de formation un peu plus long



Chien blanc



Bloc médias & textes

FORMATION

FORMATION 2

FORMATION 3



Information sur les annuaires

Texte de formation

Accordéon numéro 1

Texte numéro 1

Accordéon numéro 2

Texte numéro 2

Requête conjointe devant un tribunal civil

Vous et votre adversaire (ou votre ex d'autorité parentale ou de tutelle, par exemple) et vous êtes d'accord pour qu'un juge le tranche ? Vous pouvez demander au juge au moyen d'une requête conjointe. Nous vous présentons un exemple à connaître.



Qu'est-ce qu'une requête conjointe ?

La requête conjointe peut être utilisée quand des personnes sont **d'accord pour saisir ensemble** le tribunal. Elles peuvent conjointement demander à faire valider leur accord ou trancher leur litige.
En cas de requête conjointe, il y a 2 demandeurs. Une partie ne poursuit pas l'autre.

Pour quel type d'affaires peut-on former une requête conjointe ?

La requête conjointe peut être utilisée pour certaines affaires civiles, comme par exemple :
Conflit de voisinage (par exemple, des voisins d'accord sur la construction d'un mur mitoyen, mais pas sur sa taille)
Divorce
Droit de garde d'un enfant (résidence et droit de visite et d'hébergement)

À noter

Pour certaines demandes en justice, il est obligatoire de tenter une conciliation, une médiation ou signer une convention de procédure participative avant de saisir le tribunal.

Comment déposer une requête conjointe ?

La requête conjointe prend la forme d'une simple lettre formulant la demande conjointe faite au tribunal.

Une seule et unique lettre doit être rédigée **quel que soit le nombre de parties**.

Cette lettre doit contenir les éléments suivants :

- Noms, prénoms, profession, domicile, nationalité, date et lieu de naissance des parties
- Objet de la demande
- Tribunal devant lequel est portée la demande.

Les parties doivent préciser les points sur lesquels portent leur désaccord, donner leurs explications et joindre les justificatifs utiles.

La requête est **signée par toutes les parties**. Elle doit être déposée ou envoyée au greffe du tribunal judiciaire ou du tribunal de proximité.

Où s'adresser ?

[Tribunal judiciaire](#)

Faut-il un avocat pour déposer une requête conjointe ?

Devant le tribunal, chaque partie peut se faire assister ou représenter par un avocat.

Où s'adresser ?

[Avocat](#)

Attention

Dans certains cas, comme par exemple en matière de divorce, l'avocat est obligatoire.

Quel est le coût d'une requête conjointe ?

La procédure au tribunal est en elle-même **gratuite**.

La requête conjointe fait économiser aux parties les frais de délivrance d'une assignation par un commissaire de justice. Cependant, des frais peuvent s'ajouter, notamment les frais d'avocat. Si vos ressources sont faibles, vous pouvez demander à bénéficier de l'aide juridictionnelle pour prendre en charge tout ou partie de ces frais.

Questions – Réponses

[L'avocat est-il obligatoire dans un procès civil ?](#)

TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES

Et aussi...

[Déroulement d'un procès civil devant le tribunal judiciaire](#)

[Déroulement d'un procès civil devant le tribunal de proximité](#)

Où s'informer ?

Pour s'informer :

[Maison de justice et du droit](#)

Pour se faire assister :

[Avocat](#)

Textes de référence

[Code de procédure civile : articles 53 à 59](#)

[Dépôt d'une requête conjointe](#)

[Code de procédure civile : article 750](#)

[Introduction de l'instance](#)

[Code de procédure civile : article 818](#)

[Introduction de l'instance en procédure orale](#)



CULTURE, TOURISME

Marché du lundi



SCOLARITÉ

École de Solenzara – Inscriptions ouvertes

TOUTES LES ACTUALITÉS

EN CE MOMENT



Du 20 JUIL.

FESTIVAL

F
o
r
m
a
t
i
o
n
d
u
2
0

TOUS LES ÉVÉNEMENTS

